

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE SEANCE DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2019

Le jeudi 28 novembre 2019 à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE, Maire.

Présents :

Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Josiane COUILLEAUX, Carine MOREL, Aurore BIBRON et Aline LEBRETON.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Raymond LELIEVRE, René VAUGEOIS, Daniel GERAULT, Denis MARCHAND, Stéphane MANCEAU, Loïc JORRE, Damien COUILLEAUX

Absents excusés : Sandrine RAMBAUD donne pouvoir de vote à René VAUGEOIS et Miguel CAMUS donne pouvoir de vote à Mickaël DELAHAYE

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

ORDRE DU JOUR

I. ECOLE :

- REPLACEMENT STORES
- COUT DE SCOLARITE COMMUNAL POUR UN ELEVE DE
MARTERNELLE ET PRIMAIRE

II. AVENANT CONVENTION DE DENEIGEMENT ATDN

III. DPU : 95 RUE DES TISSERANDS

IV. INDEMNITE DU COMPTABLE ANNEE 2019

V. DETR

VI. CONTY : RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SECURITE

VII. RECENSEMENT DE LA POPULATION

VIII. QUESTIONS DIVERSES

I. ECOLE

○ Remplacement de stores

René VAUGEOIS présente au conseil deux devis concernant l'achat de stores (19 en tout) pour l'école : bibliothèque, CP, salle CE2-CM1, salle GS-CE1, salle motricité.

- Sté PELLERIN : 5 576€ HT
- Sté NOVALU : 5 933€ HT

DELIBERATION: Le conseil municipal valide, à la majorité, le devis de la société PELLERIN d'un montant de 5 576€ HT.

○ Coût de scolarité communal d'un élève de maternelle et primaire

Aurore BIBRON présente le coût de fonctionnement de l'école de Commer pour l'année 2018/2019, qui s'avère plus élevé que l'année 2017/2018.

Le coût de scolarité communal moyen pour un enfant est de 658,78€ soit pour les classes maternelles (65 élèves) 1 202,85€ et pour les classes élémentaires (100 élèves) 308,64€ du fait de la répercussion du renfort du personnel affecté au service des enfants des classes maternelles.

L'objectif de ce calcul est de recouvrer les frais de scolarité pour l'année 2019/2020 auprès des communes dont les enfants scolarisés ne résident pas à Commer

DELIBERATION: Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le coût de scolarité moyen communal pour un élève qui s'élève à 658,78€ dont 1202,84€ pour un enfant de maternelle et 308,63€ pour un élève de classe élémentaire.

○ Grève du JEUDI 5 DECEMBRE 2019

Mickaël Delahaye informe le conseil de la grève nationale le jeudi 5 décembre 2019 et du nombre prévisionnel d'enseignants qui seront en grève. Il faudra assurer un service minimum d'accueil des enfants pendant cette journée et un éventuel appel aux élus si le personnel communal non gréviste était insuffisant.

II - AVENANT DE LA CONVENTION DE DENEIGEMENT ATDN

Mickaël Delahaye informe le conseil que le département de la Mayenne propose un avenant pour modifier l'intervenant en cas de déneigement. Mr Michel BIBRON serait le nouvel intervenant proposé par le Département.

DELIBERATION: Le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'avenant de la convention de déneigement proposé par le Département.

III- DPU : 95 RUE DES TISSERANDS

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, de ne pas faire valoir son droit de préemption pour le bien sis 95 rue des Tisserands.

IV- INDEMNITE COMPTABLE ANNEE 2019

L'indemnité de gestion proposée par le comptable est de 430,12€ pour l'exercice 2019.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, d'indemniser le comptable du montant total de 430,12€.

V- DETR (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX)

Mickaël Delahaye a rencontré Madame la Sous-Préfète le 27/11/2019 pour proposer les différents dossiers en cours d'étude :

1. *Rénovation de la salle des Lilas*

Rénovation de la salle des Lilas, la partie de la toiture (15 000€ H.T) est conservée et Mme la sous-préfète accepte que le nouveau projet de restauration de la salle des Lilas d'un montant de 547 819€ H.T soit présenté sous l'axe « rénovation des bâtiments communaux », ce qui pourrait représenter une subvention de 30% (au maximum 150 000€ H.T). Le dossier sera présenté avec une diminution de l'enveloppe des travaux de couverture précédemment estimés.

2. *Voie douce et cyclable*

Voie douce et cyclable pour un montant de 40 000€ HT : ce projet entre dans la partie « réalisation voie verte et piste cyclable » qui peut être subventionné à hauteur de 200 000€ H.T maximum (plafond : un taux maximum de 50%). Une subvention au titre des amendes de police peut aussi être sollicitée auprès du Département.

3. *Rénovation éclairage public*

Rénovation éclairage public(rue du stade) : 11 lanternes en LED pour un montant de 8 400€ H.T qui peut être subventionné 50%.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, de présenter les trois projets à la DETR dans l'ordre indiqué.

VI- CONTY : RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SECURITE INFORMATIQUE

Loïc JORRÉ présente au conseil le devis de la société Conty : 141,66€ HT (assistance téléphonique, conseil, intervention sous 8h en jours ouvrés ...)

DELIBERATION: Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de la société Conty d'un montant total de 141,66€ H.T.

VII- RECENSEMENT DE LA POPULATION

Lors du conseil du 13 juin dernier, Mickael Delahaye informait le conseil que Josiane COUILLEAUX accompagnée de Béatrice DOUHET coordonneraient le recensement de la commune.

Un appel à candidature d'agent recenseur avait été lancé pour réaliser celui-ci.

M. Jean-Louis GIFFARD, M. Joël BUARD et Mme Marie-Christine BONNEAU se sont proposés auprès de la mairie pour être les agents recenseurs de notre commune.

Le recensement commence le 16/01/2020 et se termine 15/02/2020.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, les trois agents recenseurs qui se sont proposés : M. Joël BUARD, M. Jean-Louis GIFFARD et Mme Marie-Christine BONNEAU.

XI- QUESTIONS DIVERSES

➤ Présentation du projet « BASIC » (nouveau service de proximité)

Mr Jean-Christophe BOYER est venu présenter le projet Basic au conseil municipal introduit par Mayenne Communauté.

➤ Dénomination des lieux-dits « La Cour de Commer » et « Le Hameau de la Cour »

DELIBERATION: Le conseil municipal valide, à l'unanimité, les dénominations des lieux dits « La Cour de Commer » et « Le Hameau de la Cour ».

➤ Projet Mayenne Habitat et SARL PETIT-HEUDES

Mickael Delahaye informe le conseil que Mayenne Habitat doit déposer son permis de construire avant mi-décembre. Celui-ci nécessite cependant quelques améliorations pour une meilleure prestation au profit des locataires mais reste contraint par le manque de superficie.

Mickael Delahaye propose au conseil d'acheter le terrain à la SARL Petit Heudes (B n°1492 : 274 m²) pour un montant de 10 000€ avec une cession à Mayenne habitat pour récupérer une largeur suffisante pour que chaque logement dispose d'un garage.

De plus, la partie viabilisée ne serait pas revendue à Mayenne Habitat mais conservée par la commune pour servir au raccordement d'un éventuel futur restaurant scolaire.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'acquisition par la commune de la parcelle B n°1492 de la SARL Petit-Heudes pour un montant de 10 000€ (274m²).

➤ Statuts TEM (Territoire Energie Mayenne)

Mickael Delahaye informe le conseil que Territoire Energie Mayenne change le statut de la composition du comité syndical.

DELIBERATION: Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la proposition de changement de statut du comité syndical de Territoire Energie Mayenne.

➤ Subvention 2019 : Club de foot Etoile Bleue de Commer

En application de la règle instituée, la subvention s'élève à 1 637,60€.

DELIBERATION: Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la subvention d'un montant de 1 637,60 € pour l'association de l'Etoile Bleue Football.

INFORMATION

La cérémonie des vœux du maire 2020 est décalée au 24 janvier 2020 à 20h00

Il est 00h00, la séance est levée.